

# COMMUNE D' ERDRE-EN-ANJOU

## Procès-Verbal Séance du 04 Mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le QUATRE MARS à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Erdre-En-Anjou, dûment convoqué le vingt-cinq février deux mille dix-neuf s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances au restaurant municipal, 3 rue de l'Etang à Vern d'Anjou, sous la présidence de Monsieur Laurent TODESCHINI, Maire.

NOM - Prénom		Pré.	Exc. Pouvoir	Exc.	Abs.	Nom - Prénom du mandataire
TODESCHINI Laurent	1	1				
BEGUIER Jean-Noël	1	1				
LECUIT Jean-Claude	1	1				
FERRE Jean-Pierre	1	1				
VAILLANT Jean-René	1	1				
BOUE Marie-Josèphe	1	1				
BLANCHAIS Hervé	1	1				
MENARD Dominique	1	1				
TOURANGIN Laure	1	1				
BREHIN Bernard	1	1				
TESSIER Noëlle	1	1				
DUBOSCLARD Hervé	1	1				
MEZIERE-FORTIN Marie	1	1				
CHAPRON Maurice	1	1				
JUBEAU Patrick	1	1				
BEAUPERE Marie	1	1				
DUBRAY Guy	1	1				
DUPUIS Laurence	1	1				
AUGEREAU Tony	1	1				
BELLIARD Joseph	1	1				
CHENUÉL Annick	1	1				
CHEVAYE Yolande	1	1				
TROISPOILS Patrice	1			1		
PORCHER Philippe	1	1				
PETIT Vincent	1	1				
WEITZ Anne	1		1			DUBRAY Guy
LECOMTE Roselyne	1				1	
PASSELANDE Françoise	1	1				
MERLET Véronique	1	1				
VAILLANT Damien	1			1		
GELINEAU Luc	1	1				
LANNIER Patricia	1				1	
ROINARD Laurent	1		1			FERRE Jean-Pierre
GERARD Christophe	1				1	
FREULON Stéphane	1	1				
GUINEL Sandrine	1				1	
LEFEVRE Fabrice	1				1	
PROHACZIK Angela	1				1	
DROCHON Sébastien	1	1				
VANDENBERGUE Nicolas	1	1				

BERTRAND Nicolas	1	1				
BOURGET Isabelle	1				1	
RIOU Yamina	1	1				
DUBOIS-BOUCHET Mélanie	1	1				
DILE Antoine	1			1		
FREULON Jennifer	1				1	
MARY Nathalie	1				1	
COUSIN Natacha	1				1	
MOUSSEAU Arnaud	1	1				
<b>TOTAL</b>	49	34	2	3	10	

**Secrétaire de séance : Guy DUBRAY**

---

*20 h 30 – Monsieur le Maire d’Erdre-En-Anjou déclare la séance ouverte.*

Conformément à l’article L 2121-15 du CGCT le conseil municipal nomme Monsieur Guy DUBRAY en qualité de secrétaire de séance.

Suite à l’appel nominal des membres du conseil municipal, il a été dénombré 34 conseillers municipaux présents, 2 procurations ont été recueillies ; il est constaté que la condition de quorum posée à l’article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est remplie.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du 4 février 2019 à l’approbation du Conseil Municipal.  
*(Adopté à la majorité – 2 abstentions)*

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal d’ajouter à l’ordre du jour :

- Prestation Don du sang du 16 janvier 2019 *(adopté à la majorité)*

## 1 – FINANCES COMMUNALES

FISCALITE DIRECTE LOCALE. Information

L'Etat fiscal 1259 n'étant pas parvenu le vote des taux est différé. Le produit attendu inscrit au budget primitif 2019 correspond au produit perçu en 2018. Ceux-ci seront votés avant le 15 avril prochain.

**Examen et vote des Budgets Primitifs**

### **BUDGET COMMUNAL : Examen et vote du budget primitif 2019.**

Monsieur Jean-Noël Béguier : Nous allons examiner le budget qui a été préparé d'abord par tous les pôles avec leurs équipes et qui a fait l'objet de réunions de la commission pôle finances et, vous vous en souvenez, après une présentation par Monsieur Trojani, on a eu le DOB, et une réunion du pôle finance élargi à l'ensemble du conseil municipal d'Erdre-en-Anjou. Vous avez été destinataires des documents, tous les documents, également ceux qui décomposent, par pôle, les dépenses et notamment les recettes qui ont été validées par le pôle finance et reprises, toutes ces données, reprises dans le budget général que je vais vous présenter en vous rappelant que ce soir, compte tenu de l'absence d'indications, puisque nous n'avons pas reçu ce que l'on appelle l'état fiscal 1259 qui indique les recettes fiscales provenant des bases du foncier bâti, du foncier non bâti, de la taxe d'habitation ; et d'autre part nous n'avons pas reçu, non plus, de la préfecture le montant des dotations générales qui représentent, les deux, des éléments essentiels de notre budget puisque ce sont les deux principales recettes. Si bien que ces recettes ont été reprises par rapport à l'année dernière. Je voudrai quand même donner une précision concernant la dotation de solidarité rurale. Donc en l'absence de cela on diffère le vote des taux. De toute façon on aura une recette minimale au moins égale à la recette de l'année dernière en sachant que la loi de finance a voté en augmentation l'assiette des calculs des taux de 2,2 % pour ce qui concerne le foncier bâti, habitation. Pour le budget foncier commercial qui a fait l'objet d'une réforme en 2017, entrée tout de suite en application mais avec des taux qui avaient été évalués l'année dernière à 1,2 % par les services fiscaux, en réalité comme cette évolution d'assiette correspond à l'évolution des loyers suite à la réforme des valeurs cadastrales l'Etat revient sur une évolution de loyer de 1,021 %. Donc une partie de la recette fiscale du foncier bâti est basée sur une double évolution, d'une part l'évolution des baux commerciaux des valeurs cadastrales des bâtis commerciaux et d'autre part une évolution des valeurs cadastrales habitat. Donc cette année, dans cette présentation en tout cas, on a pris en compte le montant perçu l'année dernière et à une prochaine séance et en tout cas avant le 15 avril, nous aurons à voter le taux des impôts ce qui nous donnera un produit attendu et on pourra inscrire à ce moment-là un chiffre précis en complément à notre budget, que je vous propose, que je vous présente ce soir.

Classiquement il se compose d'abord en fonctionnement avec à gauche les dépenses prévisionnelles, en première ligne au 011 les charges à caractère général eau, électricité, voirie etc ... 1 030 760. Je vous rappelle, il a été préparé par les services administratifs et par les pôles. Les atténuations de produit, donc ce sont toutes les attributions de compensation. On vient de vous distribuer une nouvelle feuille en format A3, comme ceci, qui détaille, vous vous en souvenez, on en avait parlé l'année dernière déjà, qui détaille les différents chapitres qui correspondent aux sommes qui sont inscrites en attribution de compensation. Alors ce n'est pas anodin pour nous parce qu'on est à 1 366 000 en sachant que ce montant est important, dû à la refacturation des frais de personnel, salaires et charges. Comme vous le savez, l'ensemble de nos personnels ont été transférés en gestion à la communauté de communes, donc le responsable hiérarchique de nos personnels, c'est le président de la communauté de

communes et le responsable fonctionnel c'est le Maire de chacune des communes puisqu'on a remis à disposition les personnels sauf quelques-uns qui sont restés dans les services de la communauté de communes mais dont les salaires sont à la charge de la communauté de communes. Donc vous regarderez, je ne vais pas vous re-détailler tout, les différentes lignes qui constituent ce montant-là de 1 536 958 €. Ensuite vous avez également reçu dans vos documents antérieurs ou même peut-être à cette séance le détail de chacun de ces chapitres sous forme de feuilles comme ça. Donc ça va être plus facile pour vous d'appréhender et de suivre l'étude de ce budget mais je ne rentrerai pas dans tous les détails sauf si vous le demandez bien évidemment ou sauf sur certains points que je serai amené à préciser. Le fait que les salaires soient au compte 014, il n'existe plus de compte 012 qui était un compte extrêmement important dans chacune de nos collectivités et qui pouvait représenter jusqu'à 45 % des dépenses de fonctionnement. Ensuite nous avons des baux au 65 autres charges de gestion courante. Les principales, je dirai c'est les comptes pour 300 000 €, dans ce montant-là qui correspondent à des contributions obligatoires, l'association « Familles Rurales » de La Pouëze par exemple dans le cadre de la DSP, les 12 000 € de participation au « Vigneau » et là on introduit 100 800 € pour la « Herse ». C'est à dire le lotissement à Brain-sur-Longuenée vous le verrez sur trois lignes différentes de notre budget. On équilibre l'ensemble de la proposition budgétaire de ALTER, si bien que ce sont des dépenses qui ne vont pas se réaliser évidemment cette année, l'année prochaine peut-être pas non plus, en tout cas les montants, ça y est ils sont inscrits, c'est à dire qu'il sont cliqués. Je vous propose de les retenir dans notre budget, de ne pas y revenir. Comme on a eu l'occasion déjà de l'évoquer, ça permet ainsi de constituer notre budget et de libérer par la suite, pas dès cette année, par la suite, des possibilités financières pour d'autres investissements en n'oubliant jamais, de toute façon la comptabilité le rappellera, que ces sommes non consommées seront à réinscrire chaque année. Ensuite on a dans les charges financières, ce sont les remboursements de nos prêts, les intérêts ici en fonctionnement, le capital étant remboursé en investissement. Ensuite on a des charges exceptionnelles, bon différentes, ce sont en particulier les bourses et prix que l'on donne pour les écoles et l'annulation de titres. C'est à dire des titres qui ont été perçus mais que l'on doit annuler pour exercices antérieurs. Ensuite on a des dépenses imprévues pour 200 000 € et des opérations au 042 de transfert, on les retrouvera ces 50 000 € ici en recettes d'investissement. Pour équilibrer ce budget, ce sont, l'année dernière on avait inscrit 40 000 pour 50 000 cette année parce que ça correspond aux amortissements et avec M.Trojani nous n'avons pas eu encore la possibilité de calculer au plus juste ces amortissements. Il y a des engagements qui sont pris de la part de M.Trojani aussi pour le réaliser au plus tôt. J'espère que ce travail pourra se faire cette année. Ce qui nous fait un montant de 3 538 098 € jusqu'ici. Regardez les recettes de fonctionnement au 013, ce sont des atténuations de charges, c'est à dire des remboursements de personnel que l'on doit pour l'assainissement, les eaux pluviales et les bâtiments, le CCAS. Au 70, les produits de services, on a entre autres, ici, un chiffre dans les 468 000, 400 000 qui sont estimés comme recettes de restaurants scolaires et d'accueils périscolaires. L'année dernière nous avons réalisé sur ce poste-là 420 000 €, ce qui est un petit peu moins, par prudence, mais normalement c'est un chiffre que l'on devrait atteindre, voire dépasser, comme ça a été constaté en 2018. Voilà pour les principaux montants concernant ce chapitre. Ensuite on a les impôts et taxes comme je le disais tout à l'heure, 1 571 000 en sachant qu'une partie de la taxe d'habitation ne sera pas perçue, elle sera dégrévée, c'est à dire que la partie perdue l'année dernière plus la partie perdue en 2019 sera dégrévée par l'Etat, c'est à dire qu'à l'euro près, on percevra le montant que l'on aurait dû percevoir. Les dotations d'une part 1 641 000, l'année dernière on a réalisé 1 852 000 on avait inscrit 1 805 000, là cette année 1 641 000, pourquoi ? D'abord parce que, la principale raison, est que nous bénéficions de la dotation de solidarité cible qui est calculée, enfin il y a quelques communes, quelques

milliers de communes en France qui bénéficient de ça, ce sont vraiment des communes dont le potentiel fiscal, revenu par habitant, est faible et cette année, l'enveloppe, enfin les critères peuvent être un peu modifiés, voire pas du tout mais en tous cas les calculs sont faits en fonction de chaque cas, par exemple potentiel fiscal, revenu des communes en France et nous il faut que l'on se situe par rapport à ces communes et si il y a des mouvements ou des variations par rapport à l'année dernière, on peut très bien ne plus bénéficier de la dotation cible. C'était l'année dernière 190 000 €. C'est quand même quelque chose de très important, et c'est tout ou rien. Jusqu'ici en tout cas on pouvait percevoir cette dotation d'une année sur l'autre, brutalement, mais aussi on pouvait la perdre brutalement et la loi de finance a prévu, cette année pour ceux qui la perdraient, que ça se fasse sur deux ans, c'est à dire la première année moins 50 % et puis 0 % la deuxième année. Je me suis situé dans l'hypothèse défavorable où on la perde, c'est à dire que l'on perde 50 % c'est à dire que si on maintient la DSR cible et bien on rajoutera le montant c'est à dire la moitié, au moins la moitié de l'année dernière sous réserve que, évidemment, les critères ne soient pas modifiés. En tout cas si on est toujours éligible à la DSR cible, on la percevra à 100 %, mais si on la perdait on perdrait 50 % de ce que l'on percevait l'année dernière. C'est pour cette raison que cette inscription budgétaire en tient compte. Ensuite dans les autres produits, ce sont les revenus de locations, de loyers, de locations de salles, ici par exemple, là on propose 45 000 €. L'année dernière on avait inscrit 42 000 € et on a réalisé 51 000 €. Cette année on devrait avoir normalement un peu plus de 45 000 €. Donc le total de nos recettes s'élève à 3 840 987 € or on a en année 2018 puis 2017 réalisé des excédents sur notre fonctionnement et on les reporte ici après avoir déduit les inscriptions obligatoires liées à des déficits ou des restes à réaliser. Par exemple en investissement, nous avons un résultat global d'investissement de moins 515 775. Il faut en tenir compte dans l'inscription, inscrire ces montants-là, et en dépenses d'investissement et en recettes d'investissement dans reste à réaliser, on a + 509 000 d'une part et + 330 000 d'autre part. Mais lorsque l'on déduit tout cela et pour trouver le résultat à affecter, nous avons donc un besoin de financement, obligatoirement à inscrire à notre budget, de 694 422. D'ailleurs cette somme on la retrouve ici, vous voyez, et avant d'entrevoir toute autre dépense, il faut inscrire ce que l'on avait décidé d'inscrire, ou pour régler aussi les engagements que nous avons pris. Ce qui nous fait que sur 2 087 000 d'excédents globalisés de résultat, pardon le résultat de fonctionnement 2018 et 2017, je vous disais tout à l'heure, de 2 415 000 en fait je déduis 694 000 et il nous reste à affecter, il nous reste de disponible 1 722 000 voilà. Alors quand on fait le total des recettes de fonctionnement, on arrive à un budget de 5 563 011,76 et on l'équilibre ici en rajoutant la différence pour arriver au même montant 2 024 913, et cette somme, et bien nous permet, nous aide en tout cas à réaliser et bien par exemple des dépenses d'investissement. C'est la raison pour laquelle, on glisse ce montant-là qui est une dépense de fonctionnement issue d'un excédent, en partie, en grande partie, d'une recette de fonctionnement, on la glisse donc en recette d'investissement ce qui nous permet de faire ce que je vous ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire des investissements éventuellement, ou moins d'emprunts. Alors nous sommes donc sur un budget qui doit être obligatoirement, comme vous le savez, équilibré de 5 563 011,73.

Maintenant en investissement, nous avons les immobilisations incorporelles pour 100 800 pour 100 885, entre autres là, on trouve l'inscription de la dépense pour l'Atlas de Biodiversité, principalement, pour 70 000 €. En subvention d'équipement, c'est nos dépenses pour, par exemple, la participation pour les équipements sportifs à La Pouëze et à Vern d'Anjou pour deux fois 10 000 € pour les citystades. On a également inscrit ici un montant pour, correspondant à une participation pour la rénovation du foyer des jeunes à La Pouëze. En réalité c'est une somme qui est vraiment entre parenthèse ici parce que la communauté de communes utilisant cette salle pour exercer sa compétence jeunesse en particulier, il

semblerait que ce local ne soit pas forcément bien adapté ou en tout cas générerait des coûts de réhabilitation très élevés, donc la question se posera avec la communauté de communes, savoir si on doit poursuivre en ce lieu en tout cas, parce que le local jeunesse devra continuer à exister à La Pouëze. On a des subventions d'équipement, du SIEMML par exemple. Ensuite on a les immobilisations corporelles qui sont bien sur les plus importantes, détaillées dans les feuilles dont on parlait tout à l'heure, en début. D'ailleurs sur toutes ces feuilles du travail des commissions, il y a des références avec des articles et chapitres. Donc on a collé, dans ces feuilles, vous avez des mélanges d'articles et de chapitres mais il suffit par exemple de reprendre celui qui est au 21, d'en faire l'addition et on arrive à 3 440 294,63 là on retrouve, comme je le disais tout à l'heure, l'achat du terrain de la Herse, c'est quelque chose qui ne va pas se faire tout de suite mais ça y est, je propose que ce soit retenu dans ce budget et puis après on a des terrains de voirie, des terrains aménagés. Par exemple l'acquisition éventuelle de l'indivision des terrains Marcille, des Bâtiments à Vern d'Anjou, on a les bâtiments scolaires et l'équipement enfin tout le travail qui a été fait aussi dans la commission patrimoine, les toitures, celle de la boule de fort par exemple à La Pouëze, la salle de sport. Aussi l'achat de véhicules, 2 véhicules pour 40 000 € inscrits, c'est une préfiguration de ce que pourrait être le service restauration à partir du mois de septembre en sachant que le pôle enfance étudie actuellement la confection des repas dans deux cuisines, La Pouëze et Vern d'Anjou et serait distribués aussi aux restaurants de Gené et de Brain-sur-Longuenée par transfert de véhicules adaptés. Nous avons visité récemment, Bellevigne-sur Layon, oui c'est ça, une pratique qui nous a donné quand même des idées et puis on a vu comment ils étaient organisés. Ensuite donc, voilà ce sont des chiffres tout cela conséquents. Certains ont fait l'objet de reprises ou de continuité sur des débits de factures payées donc tout est repris dans cette proposition-là. Ensuite on a les immobilisations en cours, voilà c'est le compte 23, le compte 21 étant les investissements qui vont se réaliser, le compte 23 ce sont ceux qui se sont réalisés. En sachant que là on a un compte, oui, on a 624 c'est ça on l'a retiré donc c'est bon. Le compte 16, ce sont les remboursements du capital de nos emprunts. Ensuite on a les dépenses imprévues 100 000, je n'ai pas cité tout à l'heure les dépenses imprévues ici 200 000 (en dépenses de fonctionnement). On réinscrit les mêmes montants que l'année précédente, depuis qu'on est d'ailleurs Erdre-en-Anjou, c'est une mesure de précaution là aussi. Ce sont des sommes importantes, ça fait 300 000 mais bon si on avait besoin pour tout imprévu on a des sommes à notre disposition. D'autre part ces sommes imprévues on va le voir tout à l'heure avec le montant de l'emprunt je vous en parlerai un peu plus. On a ensuite le compte opération d'ordre, c'est le 40, entre section, ça ce sont les 45 000, ici on est en investissement, dépenses, donc on a des travaux qui seront faits par des entreprises et d'autres qui seront en régie, faits par nos agents, donc a estimé, ça a été estimé ce montant d'investissement c'est à dire de travaux réalisés par nos agents à 45 000 € donc on a un montant de dépense prévisionnel de 4 819 000 avec les restes à réaliser et le solde d'exécution reporté ça nous fait donc un montant de dépenses ce sont des inscriptions obligatoires en tout de 5 844 636,14. Alors les recettes le virement, on a vu tout à l'heure, des subventions d'équipement, donc tous les dossiers que l'on a déposés pour obtenir des subventions, là c'est le montant total espéré, là aussi peut-être comme l'année dernière on aura peut-être moins, peut-être rien, ou la totalité en tout cas sur certains dossiers. Le fond de compensation TVA, ça ce n'est pas compliqué, c'est le montant de nos investissements qui sont soumis au fond de compensation de la TVA. La taxe d'aménagement, alors l'année dernière on avait perçu 19 371 alors qu'on avait inscrit 30 000, l'année d'avant on avait perçu 32 000, on avait inscrit 30 000, je vous propose qu'on inscrive 15 000 parce que manifestement, là il y a des opérations dont on ne bénéficie pas, de ventes par exemple ou d'acquisitions immobilières qui sont taxées et qui sont reversées entre autres aux collectivités dont la commune, là sur l'ensemble de notre territoire peut-être qu'il y a eu moins

de transactions, en tout cas ça a été moins bon l'année dernière et là aussi donc on minimise par rapport à ce qu'on a perçu c'est à dire les 19 000, je vous propose d'inscrire 15 000. Alors l'excédent de fonctionnement capitalisé, c'est ce que je vous expliquais tout à l'heure, inscription obligatoire. Les emprunts pour équilibrer notre budget. Je vais y revenir, là je voudrais avant, aller aux opérations d'ordre donc là ce sont les 50 000 d'ordre de transfert avec les 50 000 en investissement. Ici ce sont les opérations patrimoniales que l'on retrouve aussi bien en dépense qu'en recettes c'est ce qui concerne Villetalour. En sachant que pour moi, ce montant, il demande à être vérifié avec ALTER lors d'une réunion qu'il faut absolument organiser avec ALTER parce que je crois qu'il faudrait une convention, un contrat de marché même, ce que l'on n'a pas, donc dans ce contrat seront précisés les montants que l'on pourra inscrire. Alors peut-être sont-ils, je pense qu'ils sont inférieurs à ce montant-là mais voilà il faut que l'on travaille là-dessus donc comme l'année dernière on réinscrit ce montant.

Monsieur Jean-Claude Lecuit : Une réunion est prévue le 14 mars.

Monsieur Jean-Noël Béguier : 14 mars, une réunion, très bien il faudrait arriver au même document qui a été produit pour la Herse à Brain. Donc ça nous fait, alors les emprunts pour équilibrer notre budget, alors on est à 1 547 000 €. L'année dernière on avait inscrit 1 100 000 on n'a rien réalisé. Cette année c'est pour équilibrer notre budget compte tenu aussi des investissements que nous avons programmés. L'objectif c'est soit de ne pas le réaliser, soit de le réaliser le plus tardivement possible, en partie. Pourquoi ? Parce que nous avons un certain nombre de dépenses que nous avons inscrites que nous n'allons pas réaliser cette année, j'ai cité par exemple La Herse. Il y a des travaux qui vont s'engager cette année, par exemple le FAR, qui vont s'engager cette année mais toutes les factures ne seront pas, une grande partie quand même, si les délais de travaux sont respectés, mais on aura un solde en 2020 et puis d'autres inscriptions qui vont s'étaler dans l'année et qui vont peut-être même commencer en fin d'année. Ce qui veut dire que l'on retrouvera ces dépenses l'année prochaine. Ce qui voudra dire qu'il faudra penser à réinscrire ces dépenses, ou en partie, qui n'auront pas été consommées de façon à conserver le fil de la dépense sur ces investissements que nous avons décidés. Tout ce qui est là, c'est ce qui a été décidé par nous tous, en commission et en pôles. D'autre part nous allons, comme cette année, travailler encore plus la trésorerie. L'année dernière nous avons fait un effort, personnellement, j'étais assez satisfait, vous savez qu'on s'était donné comme objectif dans les dépenses réelles de fonctionnement au compte 06 une augmentation de 1,2 % et nous sommes dans les 1,2 %. Cette année, au DOB, vous vous en souvenez, je vous ai proposé 1,3 % pour tenir compte de l'inflation constatée dans ce que l'on appelle communément le panier du Maire qui est l'évolution des dépenses des collectivités territoriales. Et aussi, mais là on le fait assez bien, bien même d'ailleurs, c'est le versement des subventions qui nous ont été attribuées, à partir du moment où on a l'arrêté d'attribution de subvention, on peut déclencher un acompte, on demande un acompte, tout ça pour faire vivre notre trésorerie et au fur et à mesure, les travaux sont avancés, on peut demander un deuxième acompte à partir d'un certain taux de réalisation de travaux puis le solde. Je me suis aperçu en faisant une étude un peu plus générale que des collectivités étaient, pourraient être qualifiées de négligentes là-dessus parce qu'il y a des travaux qui sont terminés dans certaines collectivités qui ont bénéficié de subventions dont par exemple le solde n'a pas encore été demandé alors ça traîne évidemment dans des trésoreries d'une collectivité qui a attribué ces subventions, même l'Etat. Si bien que nous on va être encore plus exigeants, enfin on va suivre ça de façon très régulière pour évidemment travailler sur notre trésorerie et éviter de faire appel à l'emprunt en tout cas le plus tardivement possible et je vous rappelle qu'en partie parce que déjà si on prend les 102 000 plus les 100 800 on sait déjà qu'il y a 200 000 € qu'on ne va pas réaliser par exemple. Mais néanmoins on doit équilibrer nos budgets et on l'équilibre de cette façon-là parce que les autres recettes, vous voyez on dépend de plus en plus de l'Etat avec les

dotations puis les impôts, là aussi on dépend de l'Etat avec la taxe d'habitation et il ne nous reste que le foncier bâti en sachant que la proposition qui est faite ne tient compte d'aucune modification des taux d'imposition c'est-à-dire que l'on reste dans notre lissage des taux sur les quatre communes avec le vote d'un taux fixe toujours que l'on verra plus tard. Donc notre budget avec les restes à réaliser de 2018, 330 000, s'élève à 5 844 636 ce qui fait donc un montant total de budget de 11 407 647,87.

Une information, le montant de notre dette, 2 755 000 €. Vous vous en souvenez au DOB et à la présentation financière de Monsieur Trojani, notre capacité de remboursement de l'emprunt est de deux ans, on est dans un nombre d'années très bas et la garantie d'emprunt en particulier pour les logements sociaux, on en parle régulièrement, est de 565 000 €. En sachant que les garanties d'emprunt de ce type-là ne rentrent pas dans les calculs d'endettement de la commune, des communes d'une façon générale. Voilà pour la présentation du budget général. S'il y a des questions, je vais y répondre. Donc il est le reflet, je me permets de revenir là-dessus, mais il est le reflet du travail important, tout au long de l'année, des groupes, des différents pôles qui occasionnent quelquefois des débats, enfin voilà les choix qui sont faits et proposés.

Monsieur Luc Gélinau : je ne vais pas revenir sur la présentation, c'est plus sur le côté des attributions de compensation, c'est vrai que cela représente plus de 40 % de notre budget de fonctionnement et c'est presque dommage que l'on n'ait pas une présentation. Mais bon voilà pas ce soir, mais des explications parce que c'est vrai qu'on a le tableau, mais je demande à mes voisins par contre, on a du mal à comprendre, et ça aurait été bien en fin de compte qu'on ait une réunion.

Monsieur Jean-Noël Béguier : Ce tableau, nous venons de le réaliser à la communauté de communes ces derniers jours parce que nous avons eu la présentation par, c'est un travail que nous avons demandé à la communauté de communes à KLOPFER au mois de juillet qui nous a donc été rendu et présenté récemment, alors après, dans les services de la communauté de communes, on a fait commune par commune ce tableau détaillé alors effectivement depuis que l'on a eu les réunions, je ne l'avais pas. D'autre part, il y a une dizaine de jours on a demandé aux services de chacune des communes de vérifier le travail que l'on avait fait à la communauté de communes pour voir s'il n'y avait pas d'erreur. Donc là maintenant c'est stabilisé et vous pouvez constater, quand même, que si on prend les deux dernières colonnes, vous avez toujours un AC prévisionnel et un AC définitif ; donc le définitif ce sera quand on aura régularisé nos comptes en fin d'année, je pense en particulier aux services communs en bas, c'est le quatrième chapitre, services communs, là ça dépend de l'activité que l'on demande aux services communs, par exemple si on rentre dans un cycle de demandes de marchés publics, et bien on aura des frais. Si on ne fait pas de marché public on n'aura pas de frais, par exemple. Voilà pour les services communs, de même si on demande un certain nombre de mandements, beaucoup de mandements par exemple, pour pousser l'analytique le plus loin possible, donc là aussi il faut être très mesuré, il faut de l'analytique mais il ne faut pas exagérer non plus dans l'analytique ; si bien qu'il y a des ajustements, il faut veiller à cela. Les mandats, les titres, alors à chaque fois que, c'est un service commun, donc à chaque fois que la communauté de communes travaille pour le compte de la commune il y a une tarification qui fait l'objet d'une convention, d'un accord entre les communes parce que le tarif est le même pour les communes qui adhèrent aux services communs. Tout le monde n'adhère pas aux services communs. Toutes les communes de l'ex CCRLA y adhèrent et depuis il y a St Augustin-Des-Bois qui est venu, mais autrement les autres communes, pour l'instant, n'adhèrent pas aux services communs. Alors effectivement, quand tout à l'heure on disait, comme vous le voyez, 1 536 000 et lorsque l'on regarde le montant des services ressources humaines, on est presque à ce montant-là quand tout à l'heure on disait que dans des collectivités ce chapitre 012 qui

n'existe plus là, représentait, pouvait représenter jusqu'à 45% du budget, c'est ça en fait, c'est la masse salariale avec ses charges. Il est moins élevé un peu que l'année dernière parce que l'on a extrait les indemnités d'élus. On nous a donc, au niveau de la préfecture, c'est une remarque de portée générale au niveau de la communauté de communes on a retiré l'indemnité des élus qui n'est pas au même chapitre que la masse salariale de nos agents. Donc on l'a reporté ici en autres charges de gestion courante donc dans les 592 450. Mais là on fera une réunion, parce que vous voyez, des + et des -. Déjà lorsque vous avez un moins, c'est ce que la commune doit à la communauté de communes, vous pouvez retenir ça. Donc on a choisi de proposer l'emprunt plutôt que d'ouvrir une ligne de trésorerie. Parce que nous nous ne sommes pas assez ici, je trouve, équipés pour pouvoir faire de la trésorerie tendue. C'est le contraire de la communauté de communes, par exemple, qui dans sa préparation, dans son DOB en tout cas, propose qu'il y ait une ouverture, d'une ligne de trésorerie de 5 000 000. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Donc là c'est comme les dépenses qui sont inscrites, je pense à la restauration collective qui entrera en application, si tout va bien, normalement au mois de septembre, si bien que les dépenses on va commencer à les réaliser au milieu de l'année. Alors on vote ce budget maintenant, avant le taux parce que vous savez on a toujours des factures à payer, et on peut avec des délibérations, c'est ce qu'on a fait jusqu'ici pour certaines facturations, consommer un quart du budget de l'année précédente. Après, au-delà il faut quand même qu'il soit voté le budget pour pouvoir ..., c'est la raison pour laquelle on le vote maintenant début mars et avant le 15 avril, on conclura ce budget par le vote des taux et l'inscription complémentaire des recettes.

#### **BUDGET COMMUNAL – ECOLES : AVANTAGES A CARACTERE SOCIAL :**

**Fournitures scolaires – Sorties pédagogiques - Récompenses et prix – Classes de découverte.**

En application de l'article L 533-1 du code de l'éducation, les collectivités territoriales peuvent faire bénéficier des mesures à caractère social tout enfant sans considération de l'établissement qu'il fréquente.

Ces mesures se présentent comme des aides instaurées à la discrétion de la collectivité territoriale, à destination d'élèves scolarisés en école publique ou en école privée et qui sont attribuées à titre individuel. Elles n'ont pas à entrer dans les dépenses prises en compte pour déterminer le coût moyen d'un élève scolarisé dans l'école publique et font l'objet d'un acte distinct de la collectivité au bénéfice des publics scolaires.

Le pôle enfance propose au conseil municipal de faire bénéficier les enfants fréquentant les écoles publiques et privées d'Erdre-en-Anjou au 1<sup>er</sup> janvier 2019 des avantages à caractère social suivants :

- Fournitures scolaires (compte 6067) 22 € par enfant x 835 = 18 370 €
- Sorties pédagogiques (compte 6247) 209 € par sortie x 59 = 12 331 €
- Classes de découverte (compte 6574) 35 € par enfant x 71 = 2 485 €
- Récompenses et prix (compte 6714) 10 € par enfant x 835 = 8 350 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de faire bénéficier les enfants fréquentant les écoles publiques et privées d'Erdre-en-Anjou au 1<sup>er</sup> janvier 2019 des avantages à caractère social suivants :

- Fournitures scolaires (compte 6067) 22 € par enfant x 835 = 18 370 €
- Sorties pédagogiques (compte 6247) 209 € par sortie x 59 = 12 331 €
- Classes de découverte (compte 6574) 35 € par enfant x 71 = 2 485 €

- Récompenses et prix (compte 6714) 10 € par enfant x 835 = 8 350 €

La dépense est inscrite au budget primitif communal 2019.

**BUDGET COMMUNAL – PARTICIPATION COMMUNALE versée aux écoles privées du Sacré Cœur de la commune déléguée de la Pouëze et de Sainte Marie de la commune déléguée de Vern d’Anjou.**

Conformément aux dispositions de l’article L 442-5 du code de l’éducation « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d’association sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l’enseignement public ».

Au vu du compte administratif 2018, le pôle enfance a arrêté le coût d’un élève des écoles publiques des communes déléguées de la Pouëze et de Vern d’Anjou comme suit :

ECOLES	Dépenses 2018	Nombre d’élèves	COUT/ELEVE
Ecole publique maternelle L’Ardoisine	74 720,06	61	1 224,92
Ecole publique maternelle Hervé Bazin	54 867,18	69	795,18
Ecole publique élémentaire Anne Franck	21 403,54	122	175,44
Ecole publique élémentaire Hervé Bazin	15 470,20	115	134,52

Vu les contrats d’association établis entre l’Etat et les Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques du Sacré Cœur commune déléguée de la Pouëze et de Sainte Marie commune déléguée de Vern d’Anjou ;

Le pôle enfance propose de verser la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles privées du Sacré Cœur et de Sainte Marie comme suit :

ECOLES	COUT/ELEVE	Nombre d’élèves	PARTICIPATION COMMUNALE
Ecole privée maternelle du Sacré Cœur	1 224,92	49	60 021,03
Ecole privée maternelle de Sainte Marie	795,18	54	42 939,53
Ecole privée élémentaire du Sacré Cœur	175,44	61	10 701,77
Ecole privée élémentaire du Sacré Cœur	134,52	108	14 528,54
		<b>TOTAL</b>	<b>128 190,87</b>

Monsieur Jean-Noël Béguier : Ensuite c’est la participation aux écoles privées donc on a l’école du Sacré-Cœur et l’école Ste Marie. Alors le tarif par élève est calculé à partir du tarif des écoles publiques. Vous savez que l’on n’a pas le droit d’aller au-delà du prix par élève pour rétribuer, pour participer aux dépenses des écoles privées, on peut aller loin mais donc on propose l’égalité, en tout cas c’est dans le cadre d’une convention qui a été signée. Alors le coût par élève à l’école du Sacré-Cœur, l’école maternelle est de 1224,92 €, et l’école élémentaire de 175,44 €. On multiplie par le nombre d’élèves ce qui nous fait ces montants-là, *in fine* 70 722,92, pour l’école Sacré-Cœur. Pour l’école Ste Marie le coût est de 795,18 pour la maternelle et 134,52 pour l’élémentaire, donc multiplié par le nombre d’élèves ce qui nous fait donc un total pour l’école de 57 467,88 soit un total général pour les deux écoles de 128 190,80 €. Là aussi des calculs qui ont été préparés par les pôles. Est-ce qu’il y a des questions ?

Monsieur Jean-René Vaillant : la Maternelle le Sacré-Coeur, les enfants, la maternelle et l'élémentaire la différence c'est le personnel ? Parce que pour arriver à 1200 € par enfant !

Monsieur Jean-Claude Lecuit : C'est les ATSEM

Monsieur Jean-René Vaillant : Oui c'est ça ce n'est que le personnel qui fait la différence ?

Monsieur Jean-Claude Lecuit : C'est le personnel entre élémentaire et maternelle, tout à fait.

Monsieur Jean-Noël Béguier : Donc on a tous bien entendu ? C'est le personnel.

Question Annick Chenuel : Pourquoi le coût d'un élève à l'école du Sacré-Coeur est plus élevé qu'à l'école Ste Marie

Monsieur Jean-Claude Lecuit : Dans ce coût sont pris en compte des dépenses de fonctionnement des écoles, pas seulement les dépenses liées aux élèves et en fait le coût de fonctionnement de l'école du Sacré-Coeur est manifestement plus élevé que celui de Ste Marie à Vern d'Anjou ce qui explique ce coût de fonctionnement plus important, je pense à l'électricité, je pense à l'eau, je pense au gasoil, au gasoil, au fuel, à plein de choses comme ça qui rentrent dans le prix de fonctionnement des écoles et qui font que actuellement l'école du Sacré-Coeur de La Pouëze a des coûts de fonctionnement plus élevés que l'école Ste Marie de Vern d'Anjou. Ça ne tient pas au nombre d'élèves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (35 pour – 1 abstention), DECIDE d'inscrire la somme de 128 190.87 € au budget primitif 2019 au compte 6558.

Cette participation sera versée aux Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques des écoles privées du « Sacré Coeur » de la POUËZE et de « Sainte Marie » de Vern d'Anjou.

Le paiement s'effectue en 2 fois : 1 acompte en mars et le solde en mai.

#### **ASSOCIATION FAMILLES RURALES – PARTICIPATION COMMUNALE AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES.**

Les activités périscolaires : temps méridien, accueil périscolaire, temps d'activité périscolaire sur la commune déléguée de la Pouëze sont organisées par l'Association Familles Rurales suivant les conventions d'objectifs établies entre la municipalité et l'Association Familles Rurales. L'Association Familles Rurales sollicite une participation communale pour soutenir les actions organisées :

○ Activité « temps méridien »	15 753.21 €
○ Activité « temps d'activité périscolaire »	<u>13 805.25 €</u>
	<b>29 559.06 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité de verser une participation communale à l'Association Familles Rurales pour soutenir les activités périscolaires suivantes :

○ Activité « temps méridien »	15 753.21 €
○ Activité « temps d'activité périscolaire »	<u>13 805.85 €</u>
	<b>29 559.06€</b>

La dépense est inscrite au budget primitif 2019 – nature 6558.

#### **FINANCES COMMUNALES - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS.**

Monsieur Jean-Noël BEGUIER, maire délégué référent du pôle finances expose au conseil municipal que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif, après production du compte

de gestion, les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Le compte de gestion 2018 et par conséquent le compte administratif 2018, n'ont pu être produits pour la séance du conseil municipal de ce jour. L'instruction M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L2311-5 (alinéa 4) du Code Générale des Collectivités Territoriales permettent de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT GLOBAL
RECETTES	4 223 104,41	RECETTES	2 173 020,96	6 396 125,37
DEPENSES	2 819 920,71	DEPENSES	1 487 377,93	4 307 298,64
RESULTAT 2018	1 403 183,70	RESULTAT 2018	685 643,03	2 088 826,73

AFFECTATION DU RESULTAT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018	1 403 183,70
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE (R 002 n- 1)	1 013 962,60
<b>RESULTAT TOTAL A AFFECTER</b>	<b>2 417 146,30</b>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2018	685 643,03
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	-1 201 418,50
<b>RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-515 775,47</b>
DI - Restes A Réaliser 2018	509 465,60
RI - Restes A Réaliser 2018	330 818,75
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER 2018</b>	<b>-178 646,85</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (1068)</b>	<b>-694 422,32</b>
<b>RESULTAT A REPORTER (RF 002) au BP 2019</b>	<b>1 722 723,98</b>

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT GLOBAL
RECETTES	4 223 104,41	RECETTES	2 173 020,96	6 396 125,37
DEPENSES	2 819 920,71	DEPENSES	1 487 377,93	4 307 298,64
RESULTAT 2018	1 403 183,70	RESULTAT 2018	685 643,03	2 088 826,73

AFFECTATION DU RESULTAT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018	1 403 183,70
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE (R 002 n- 1)	1 013 962,60
<b>RESULTAT TOTAL A AFFECTER</b>	<b>2 417 146,30</b>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2018	685 643,03
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	-1 201 418,50
<b>RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-515 775,47</b>
DI - Restes A Réaliser 2018	509 465,60
RI - Restes A Réaliser 2018	330 818,75
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER 2018</b>	<b>-178 646,85</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (1068)</b>	<b>-694 422,32</b>
<b>RESULTAT A REPORTER (RF 002) au BP 2019</b>	<b>1 722 723,98</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (35 pour – 1 abstention), constate et approuve les résultats de l'exercice 2018, les restes à réaliser, le besoin de financement et le résultat à reporter au budget primitif 2019 :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT GLOBAL
RECETTES	4 223 104,41	RECETTES	2 173 020,96	6 396 125,37
DEPENSES	2 819 920,71	DEPENSES	1 487 377,93	4 307 298,64
RESULTAT 2018	1 403 183,70	RESULTAT 2018	685 643,03	2 088 826,73

AFFECTATION DU RESULTAT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018	1 403 183,70
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE (R 002 n- 1)	1 013 962,60
<b>RESULTAT TOTAL A AFFECTER</b>	<b>2 417 146,30</b>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2018	685 643,03
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	-1 201 418,50
<b>RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-515 775,47</b>
DI - Restes A Réaliser 2018	509 465,60
RI - Restes A Réaliser 2018	330 818,75
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER 2018</b>	<b>-178 646,85</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (1068)</b>	<b>-694 422,32</b>
<b>RESULTAT A REPORTER (RF 002) au BP 2019</b>	<b>1 722 723,98</b>

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2019, ainsi que le détail des restes à réaliser. En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2018.

### **BUDGET ANNEXE « LA CARREE » - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS.**

Monsieur Jean-Noël BEGUIER, maire délégué référent du pôle finances expose au conseil municipal que l'instruction comptable M 14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif, après production du compte de gestion, les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Le compte de gestion 2018 et par conséquent le compte administratif 2018, n'ont pu être produits pour la séance du conseil municipal de ce jour. L'instruction M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L2311-5 (alinéa 4) du Code Générale des Collectivités Territoriales permettent de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Monsieur Jean-Noël BEGUIER, maire délégué et référent du pôle finances précise que le solde d'exécution reporté en dépense d'investissement au compte 001 est de 37 751.06 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (35 pour – 1 abstention), constate et approuve le solde d'exécution du budget annexe « La Carrée » reporté de 37 751.06 € en dépense d'investissement 001. Le solde d'exécution sera inscrit dans le budget primitif 2019.

En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2018.

### **BUDGET ANNEXE« LES CHENES » - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS.**

Monsieur Jean-Noël BEGUIER, maire délégué référent du pôle finances expose au conseil municipal que l'instruction comptable M 14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif, après production du compte de gestion, les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Le compte de gestion 2018 et par conséquent le compte administratif 2018, n'ont pu être produits pour la séance du conseil municipal de ce jour. L'instruction M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L2311-5 (alinéa 4) du Code Générale des Collectivités Territoriales permettent de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Monsieur Jean-Noël BEGUIER, maire délégué et référent du pôle finances présente

- Le résultat reporté de fonctionnement DF002 soit 34 390.13 €
- Le solde d'exécution d'investissement reporté DI001 soit 40 376.19 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (35 pour – 1 abstention), constate et approuve

- Le résultat reporté de fonctionnement DF002 soit 34 390.13 €
- Le solde d'exécution d'investissement reporté DI001 soit 40 376.19 €

Le résultat reporté de fonctionnement et le solde d'exécution seront inscrits dans le budget primitif 2019.

En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2018.

### **BUDGET COMMUNAL : Examen et vote du budget primitif 2019.**

Monsieur Jean-Noël BEGUIER, maire délégué référent du pôle finances,

- précise au conseil municipal que l'état 1259 n'est, à ce jour, pas parvenu en mairie, le montant du produit attendu de la fiscalité directe locale inscrit au budget primitif 2019 (73111) correspond au montant perçu en 2018 ;
- présente au conseil municipal le projet de budget primitif communal 2019 qui s'établit comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	5 563 011.73€	5 563 011.73€
<b>Section d'investissement</b>	5 844 636.14€	5 844 636.14€
<b>TOTAL</b>	<b>11 407 647.87€</b>	<b>11 407 647.87€</b>

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le débat d'orientation budgétaire du 31 janvier 2019 ;

Vu la commission des finances du 11 février 2019 ;

Vu la délibération approuvant la reprise anticipée des résultats 2018 ;

Vu le projet de budget primitif 2019 ;

Le conseil municipal, après avoir examiné le budget et en avoir délibéré, VOTE à la majorité (35 pour – 1 abstention) le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 563 011.73€	5 563 011.73€
Section d'investissement	5 844 636.14€	5 844 636.14€
<b>TOTAL</b>	<b>11 407 647,87€</b>	<b>11 407 647.87€</b>

**BUDGET Lotissement « LES CHENES » : Examen et vote du budget primitif 2019.**

Monsieur Jean-Noël BEGUIER, maire délégué référent du pôle finances, présente au conseil municipal le projet de budget primitif du lotissement des Chênes 2019 qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	320 025.69 €	320 025.69 €
Section d'investissement	448 228.88 €	448 228.88 €
<b>TOTAL</b>	<b>768 254.57 €</b>	<b>768 254.57 €</b>

Monsieur Jean-Noël Béguier : Lotissement les chênes à Gené. En fait il y a une inscription de dépenses pour la réalisation de la deuxième tranche de ce lotissement avec une charge financière, c'est à dire le remboursement d'un prêt et des stocks. Ici il y a une opération qui a été réalisée depuis par la vente d'un terrain, et on équilibre ces dépenses par les recettes c'est à dire la vente des terrains qui se fera progressivement. Pour le moment on a un montant de 318 000, mais au fur et à mesure que les terrains se vendront, ce montant diminuera. Donc c'est un budget qui s'équilibre en fonctionnement à 320 025 et en section d'investissement, ce sont là aussi des opérations d'ordre pour pouvoir réaliser ces travaux avec un solde d'exécution pour, le total, 448 228,88. Au premier janvier 2019 on avait une dette de 45 000 €. Donc tout ça, normalement, quand tout sera terminé, Jean-Pierre, on équilibre l'ensemble de notre budget quand toutes les ventes seront réalisées, au prix qui a été fixé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2019,

Le conseil municipal, après avoir examiné le budget et en avoir délibéré, VOTE, à la majorité (35 pour – 1 abstention) le budget primitif du lotissement les Chênes 2019 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	320 025.69 €	320 025.69 €
Section d'investissement	448 228.88 €	448 228.88 €
<b>TOTAL</b>	<b>768 254.57 €</b>	<b>768 254.57 €</b>

### **BUDGET LOTISSEMENT « LA CARREE » : Examen et vote du budget primitif 2019**

Monsieur Jean-Noël BEGUIER, maire délégué référent du pôle finances, présente au conseil municipal le projet de budget primitif du lotissement la Carrée 2019 qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	38 751.06 €	38 751.06 €
Section d'investissement	76 502.12 €	76 502.12 €
TOTAL	115 253.18 €	115 253.18 €

Monsieur Jean-Noël Béguier : Maintenant lotissement la carrée à la Pouëze, alors même principe. On a, c'est un solde d'exécution, c'est un équilibre, que l'on est obligé de mettre avec des opérations d'ordre de 37 751, et on a des charges à caractère général 2 000, ça fait 38 000. On équilibre ça par une opération d'ordre que l'on retrouve en dépense. On équilibre le budget, mais c'est vraiment des écritures comptables.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2019,

Le conseil municipal, après avoir examiné et en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité le budget primitif du lotissement la Carrée 2019 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	38 751.06 €	38 751.06 €
Section d'investissement	76 502.12 €	76 502.12 €
TOTAL	115 253.18 €	115 253.18 €

## A) PISCINE TARIFS ENTREES 2019 – COMMUNE DELEGUEE DE VERN D'ANJOU

Monsieur BEGUIER Jean-Noël, Maire délégué propose les tarifs de la piscine pour la saison 2019 :

TARIFS ENTRÉES	Tarifs	Tarifs	Tarifs	Proposition TARIFS
PISCINE LES DAUPHINS – VERN D'ANJOU	2016	2017	2018	2019 (+ 1.45 %)
<b>SCOLAIRES (Natation Scolaire)</b>				
1 fois par semaine	1,37 €	1,40 €	1,40 €	1,45 €
2 fois par semaine	1,93 €	1,95 €	1,95 €	2,00 €
Ecole inscrite 2 fois mais obligée par la calendrier à ne venir qu'une seule fois	1,22 €	1,25 €	1,25 €	1,30 €
Accès pataugeoire	0,92 €	0,95 €	0,95 €	1,00 €
<b>ENTRÉES PUBLIC (piscine, pataugeoire et jardin)</b>				
Adulte	3,30 €	3,40 €	3,40 €	3,45 €
Enfant et adolescent jusqu'à 18 ans exclus	1,90 €	1,90 €	1,90 €	1,95 €
Visiteur non baigneur	1,80 €	1,30 €	1,30 €	1,35 €
<b>CARTE SAISON NOMINATIVE</b>				
Enfant jusqu'à 18 ans exclus	47,00 €	48,00 €	48,60 €	49,30 €
<b>CARTE 20 BAINS (1 carte gratuite pour 4 cartes de la même famille) pas de carte de 2017 à utiliser. Tolérer la carte de 2017 lorsqu'elle est entamée</b>				
Adulte	48,80 €	49,80 €	50,40 €	51,10 €
Enfant	26,70 €	27,10 €	27,50 €	27,90 €
<b>CARTE 10 BAINS</b>				
Adulte	26,70 €	27,30 €	27,60 €	28,00 €
<b>BILLETS DE COLLECTIVITE</b>				
Carnet de 30 billets (pour des enfants venant en groupe sous la responsabilité des accompagnateurs et qui utilisent les vestiaires collectifs)	38,20 €	39,00 €	39,50 €	40,00 €
LOCATION PISCINE : Location le samedi de 20h00 à 24h00 sans les honoraires du MNS NB : Caution = 1000€ (pour mémoire)	175,00 €	178,00 €	180,00 €	182,00 €
<b>BRACELET</b>				
Remboursement du coût si non restitué	7,50 €	7,65 €	8,00 €	8,10 €
<b>CONFISERIES ET GLACES</b>				
Sachet de bonbons, bouteille d'eau 1/2cl	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,75 €
Barre chocolatées (Mars, Lion, Kit-kat etc.....)	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,15 €
Glace à l'eau	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,15 €
Glace cône	1,60 €	1,60 €	1,60 €	1,65 €
Cannette (coca-cola etc....)	1,60 €	1,60 €	1,60 €	1,65 €

### Tarifs piscine

Monsieur Jean-Noël Béguier : On encourage vraiment les écoles, toutes viennent sauf une classe, je crois, qui ne vient pas. Vraiment on a la chance d'avoir une piscine, il faut que les élèves en profitent, ça rentre aussi dans la pédagogie des écoles. La piscine va ouvrir le 19 mai donc il y a quelques semaines où on peut pratiquer la natation. Il est très important que les enfants apprennent à nager. C'est une opportunité en sachant que les enfants sont transportés en car pour ceux qui ne sont pas de Vern d'Anjou. On a différentes propositions tarifaires en fonction du scolaire, du public, par unité, par carnet de 20 bains, 10 Bains et également des locations de piscine, ça marche, on a eu 2 locations l'année dernière. Donc ce sont des tarifs, il faut bien suivre l'évolution des coûts. Je vous rappelle que la participation communale pour employer un mot qui n'est pas celui de déficit, c'est ça quand même, a été de 47 000 € en 2018. Donc on sait qu'une piscine de toute façon, est déficitaire en fonctionnement, on met à part vraiment l'investissement parce que l'investissement il ne doit plus intervenir étant donné que le fonctionnement est déficitaire on ne peut pas inclure les parties de remboursement d'investissement dans le prix du billet donc c'est seulement le fonctionnement qui est déficitaire. Personnellement j'ai toujours connu la piscine à Vern déficitaire mais enfin là 47 000 !

Monsieur Luc Gélinau : C'était juste pour savoir, l'année d'avant pour voir l'évolution ?

Monsieur Jean-Noël Béguier : L'année d'avant de mémoire je crois c'est 40 000. On a eu du monde pourtant car il a fait beau comme vous le savez. Alors c'est vrai que l'on a des obligations, de

renouveler l'eau, en fonction du nombre de baigneurs, également de traiter l'eau en fonction du nombre de baigneurs. Et puis autre chose c'est que nous faisons appel à du personnel salarié parce que l'on n'a plus de bénévoles, enfin on en a toujours mais moins, alors évidemment ça charge.

### **Tarifs confiserie**

Monsieur Jean-Noël Béguier : Là aussi des tarifs différents de l'année dernière : 5 centimes.

Monsieur Vincent Petit : Vous ne croyez pas qu'il va y voir un problème de monnaie, parce que tous les ans, à la caisse, ils se plaignent pour la monnaie. Moi je dis ça comme ça ! Payer un truc à 1,15 pour rendre la monnaie ce n'est pas le top.

Monsieur Jean-Noël Béguier : Si on tient compte de l'augmentation normale on est dans les 3 centimes, donc il faudrait attendre quelques fois 4 ou 5 ans pour passer à 5 centimes de plus par exemple ou 10 centimes donc là on le fait et peut-être que l'année prochaine, d'ailleurs vous avez vu je parlai de 4 ou 5 ans, voilà déjà 3 ans, et puis là comme on conserve en mémoire les augmentations qui auraient dû être faites pour éviter les 2 centimes. Il y a des moments où il faut quand même les passer, les 5 centimes. Si le conseil décide de vouloir arrondir, en tout cas, ça ne peut pas revenir, de mon point de vue, il ne faut pas revenir à 1,10 €. Si on doit, mais je comprends très bien ce que tu dis de toute façon, chaque année, ça a été toujours la même chose on se pose la question, mais dans ces cas-là il faut être à 1,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité les tarifs entrées 2019, glaces et confiseries pour la piscine de la commune déléguée de Vern d'Anjou pour la saison 2019.

### **Information**

Monsieur Jean-Noël Béguier : La piscine sera ouverte le 19 mai et fermera le 1er septembre et c'est le même maître-nageur qui va revenir. Il nous a demandé parce qu'il va travailler avant le 19 mai pendant environ 2 mois, il a demandé si on pouvait, moyennant un loyer le loger à la conciergerie. On a une chambre et une salle d'eau, donc on va établir un prix, l'équivalent d'un studio en fait.

### **B) ACTUALISATION DE CONVENTION ET RESTAURATION AVEC LE GEVES**

Les agents du GEVES de l'Anjouère sont autorisés à fréquenter le restaurant municipal de la Pouëze ; le tarif du déjeuner est de 9.60 € (délibération du conseil municipal du 7 janvier 2019).

Afin de tenir compte de la subvention accordée par l'employeur il convient de valider la répartition de la participation agent et GEVES en fonction des indices de rémunération :

Catégorie	TARIF	
	1	2
Indice Nouveau Majoré	supérieur à 480	inférieur ou égal à 480
participation AGENT	4,94	3,68
participation GEVES	4,65	5,92
	9,60	9,60

Les modalités d'inscription et de paiement sont définies dans la convention établie entre la commune et Monsieur le Directeur du GEVES. Ces dispositions s'appliquent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- VALIDE la répartition de la participation agent et GEVES.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de restauration avec le GEVES.

### **C) CREANCES ETEINTES**

Conformément à l'ordonnance de la commission de surendettement des particuliers de Maine-et-Loire, Monsieur le Trésorier demande d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

- Débiteur A : Redevances assainissement 2009 et 2011 + cantine et garderie 2014 = 193.60 €
- Débiteur A : Taxe d'aménagement 2006 = 448 €
- Débiteur B : Redevance assainissement 2015 = 213.01 €

Monsieur Jean-René Vaillant : Est-ce qu'un jour la perception aura quelqu'un à nous, pour nous alerter des problèmes parce que tous les ans on dit qu'il va y avoir quelqu'un et on se rend compte que tous les ans c'est reporté l'année suivante

Monsieur Jean-Noël Béguier : on est dans une époque, on retombe très en arrière, mais c'est vrai que, vous vous rappelez, au début de ce mandat, enfin au début de la création de la commune nouvelle, on s'était entendu avec Monsieur Trojani. C'était bon il y avait une personne dédiée à cela à la trésorerie qui est décédée vous savez et ça a perturbé un peu leurs services et ma foi, maintenant il y a quelqu'un qui est à nouveau dédié mais vraiment qui s'occupe, sans avoir vraiment besoin de nous. Toutefois on a rappelé à Monsieur Trojani qu'on ait quand même des alertes, des signaux, par exemple pour quelqu'un qui ne paye pas le restaurant scolaire. C'est répétitif sur une année scolaire. Il faut qu'on soit alerté au moins une fois par trimestre de façon que l'élu, le Maire, puisse aller voir la famille de façon à regarder pour quelle raison, aussi, bien que souvent ils vont voir le percepteur pour expliquer les motivations de leur retard mais on a quand même une formule de rechange, c'est à dire que par exemple, pour ces personnes-là, c'est de prendre, d'acheter un ticket, par exemple, ou des tickets repas. Alors si vraiment il y a des situations financières importantes, alors après on peut aller vers le CCAS. Mais il est vrai, autant la taxe d'aménagement, les choses comme ça, c'est un peu plus compliqué, mais les choses simples, enfin dites simples, l'accueil périscolaire, la cantine, quand on avait l'assainissement, l'assainissement, j'ai eu souvent, enfin souvent, j'intervenais quoi. On arrivait à trouver des solutions, d'abord les personnes s'expliquent et souvent elles ne sont pas isolées, elles ne restent pas enfermées. On comprend mieux les choses et on essaye de les régler de cette façon-là. Oui il a été demandé effectivement qu'on ait une alerte, en tout cas qu'on puisse intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ❖ ADMET en non-valeur les créances suivantes :
  - Débiteur A : Redevances assainissement 2009 et 2011 + cantine et garderie 2014 = 193.60 €
  - Débiteur A : Taxe d'aménagement 2006 = 448 €
  - Débiteur B : Redevance assainissement 2015 = 213.01 €
- ❖ DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 854.61€
- ❖ DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget communal de l'exercice en cours de la commune (compte 6542).

**D) LOTISSEMENT « Les CHENES » 2<sup>ème</sup> Tranche – PRIX DE VENTE DES LOTS – PROVISION SUR FRAIS POUR DEGATS DE CHANTIER.**

Vu le permis d'aménager n° PA 049 367 18 N0001 accordé le 30 mars 2018 ;

Lors des travaux de viabilisation il a été constaté que les limites de 3 parcelles devaient être diminuées, cette modification a fait l'objet d'un permis d'aménager modificatif n° PA 049 367 18 N0001-M01 accordé le 28 février 2019 ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider les nouvelles surfaces en maintenant les tarifs.

**LOTISSEMENT LES CHÊNES – 2<sup>ème</sup> tranche**

***Grille tarifaire***

<b>LOTS</b>	<b>SURFACE en m<sup>2</sup></b>	<b>PRIX HT en euros</b>	<b>PRIX TTC en euros</b>
Lot 1	411,00	25 588,92	30 706,70
Lot 2	374,00	23 391,53	28 069,83
Lot 3	371,00	23 171,36	27 805,63
Lot 4	443,00	27 253,11	32 703,73
Lot 5	386,00	24 437,80	29 325,36
Lot 6	406,00	25 710,17	30 852,20
Lot 7	303,00	19 217,23	23 060,68
Lot 8	300,00	18 991,13	22 789,36
Lot 9	304,00	19 230,53	23 076,64
Lot 10	402,00	23 922,25	28 706,70
Lot 11	304,00	18 095,71	21 714,85

Monsieur Vincent Petit : Je voudrais savoir pourquoi les lots qui font les mêmes surfaces ne sont pas au même prix ?

Monsieur le Maire : On l'avait expliqué lors du premier vote, c'est parce qu'il y a, c'est des questions d'emplacement. Il y a des parcelles qui sont mieux situées et ça a été la même chose au Vigneau. On a des parcelles, on n'a pas fait un vote au m<sup>2</sup>, on a un prix moyen au m<sup>2</sup> mais après on ajuste les prix en fonction des parcelles et de leur emplacement.

Monsieur Jean-Pierre Ferré, maire délégué de Gené expose que les bordures des trottoirs ont été posées lors de la phase provisoire des travaux de viabilisation pour retenir la terre, afin de limiter la dégradation de celles-ci pendant les travaux de construction des habitations, il propose de définir le coût d'une éventuelle réparation à 50 € TTC le mètre linéaire de la limite de la parcelle sur la voie publique.

Un état des lieux contradictoire sera réalisé préalablement à la régularisation authentique de la vente. Une provision sur frais pour dégâts de chantier sera versée lors de la signature de l'acte d'achat correspondant au linéaire x 50 € et sera consignée en l'Etude de Maître DUPONT, notaire chargé de la régularisation authentique des ventes.

Cette provision sur frais pour dégâts de chantier sera restituée à la date d'achèvement de la construction, après un état des lieux contradictoire en présence d'un représentant de la commune ou constat par d'huissier de justice en cas de litige avec le propriétaire du lot (frais à la charge du propriétaire du lot).

Cette condition de la vente sera clairement identifiée dans l'avant-contrat de vente et réitérée dans l'acte définitif de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- FIXE le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation selon la grille tarifaire ci-dessous.
- FIXE le montant de la provision sur frais pour dégâts de chantier éventuels sur les bordures situées en limite de propriété des lots donnant sur la voie publique selon le tableau ci-après :

<b>LOTS</b>	<b>SURFACE en m<sup>2</sup></b>	<b>Mètres linéaires donnant sur la voie publique</b>	<b>Provision sur frais pour dégâts de chantier en euros</b>
Lot 1	411,00	16,52 m	826,00 eur
Lot 2	374,00	12,00 m	600,00 eur
Lot 3	371,00	12,00 m	600,00 eur
Lot 4	443,00	16,50 m	825,00 eur
Lot 5	386,00	42,46 m	2 123,00 eur
Lot 6	406,00	5,29 m	264,50 eur
Lot 7	303,00	24,28 m	1 214,00 eur
Lot 8	300,00	12,00 m	600,00 eur
Lot 9	304,00	12,30 m	615,00 eur
Lot 10	402,00	5,00 m	250,00 eur
Lot 11	304,00	39,10 m	1 955,00 eur
Lot 12	405,00	17,20 m	860,00 eur
Lot 13	345,00	13,10 m	655,00 eur
Lot 14	430,00	18,29 m	914,50 eur
Lot 15	371,00	16,20 m	810,00 eur

Lot 16	320,00	12,90 m	645,00 eur
Lot 17	320,00	12,90 m	645,00 eur

- AUTORISE Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer l'ensemble des avants contrats et actes notariés de vente ainsi que le dépôt de pièces du lotissement.

### **Information Lotissement les Chênes (1<sup>ère</sup> tranche)**

Vente du dernier lot (11) - 551 m<sup>2</sup> à M et Mme Christophe ERNY – Angers. Prix HT 27 748.36 € - TTC 33 060 €.

## **2 – TRAVAUX**

### **A) VOIRIE – Attribution du marché**

Monsieur Hervé Dubosclard : c'est un prix après négociation.

Monsieur le Maire : oui c'est un prix après négociation.

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu les articles L 2131-1 et L 2131-2 et R 2131- 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 3 décembre 2018 engageant la procédure de passation d'un marché public ;

Vu la convention de groupement de commandes établie entre la commune et la communauté de communes définissant les modalités techniques et financières ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la proposition de la commission d'appel d'offres ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'attribuer le marché de travaux VOIRIES et EAUX PLUVIALES à

SAS LUC DURAND – ZA la Chesnaie – Pruillé – 49220 LONGUENEE EN ANJOU

	HT	TTC
<b>MONTANT GLOBAL</b>	<b>510 000.00 €</b>	<b>612 000.00 €</b>
<b>Répartition :</b>		
<b>Travaux COMMUNE</b>	<b>441 360.23 €</b>	<b>529 632.28 €</b>
<b>Travaux CCVHA</b>	<b>68 639.77 €</b>	<b>82 367.72 €</b>

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public et tout document administratif.
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2019.

### **B) TRAVAUX DE REHABILITATION du FOYER D'ANIMATION RURAL ET DES VESTIAIRES FOOT :**

- ATTRIBUTION DES MARCHES.
- AUTORISATION DE SIGNATURE.

Monsieur le Maire : Je vous donne les montants, je ne vous donne pas les entreprises parce que la CAO a eu lieu cette semaine et que l'on attend la décision du conseil de ce soir pour alerter les entreprises qui ne sont pas retenues et ensuite on aura 11 jours pour avertir les entreprises qui sont retenues. Est-ce qu'il y a des questions ? Alors si, je peux vous informer sur le fait qu'il

y a des montants sur certains lots qui sont liés au fait que l'on avait demandé au bureau de contrôle d'étudier le dossier, et le rapport du bureau de contrôle est arrivé après l'appel à candidature. Si bien que sur certains points la maîtrise d'œuvre a été obligée de redemander des précisions aux entreprises ce qui a justement, par rapport aux contraintes du bureau de contrôle, a fait augmenter certains tarifs Monsieur Luc Gélinau : C'est pour cela que le lot charpente bois on se retrouve doublé ?

Monsieur le Maire : En partie oui. Sur celui-ci oui, il y a eu des consolidations de charpente en plus.

Monsieur Dominique Ménard : A ce prix-là, il y a toute la charpente, il n'y a pas que des reprises ?

Monsieur le Maire : Il y a le bardage...

Monsieur Dominique Ménard : Donc pour ta gouverne Laurent, il n'y a pas que le bardage car le bardage c'est la ligne d'après, donc moi je suis quand même surpris que, en estimation, en charpente bois 61 000 € en estimation et en attribution on passe du simple au double puisqu'on est pratiquement à 120 000 € et le bardage lui il baisse un petit peu.

Monsieur Vincent Petit : Un petit peu, 100 000.

Monsieur Dominique Ménard : Je voudrais avoir l'explication de la charpente.

Monsieur le Maire : De mémoire il y a la structure et puis il y a ....

Monsieur Dominique Ménard : 100 000 € je suis désolé ce n'est pas que de la reprise de structure.

Monsieur le Maire : Si, si, il n'y a que ça. Ce n'est que ça lié en particulier ...

Monsieur Dominique Ménard : Moi je suis quand même surpris je pense que l'on n'aura pas l'explication ce soir.

Monsieur le Maire : C'est l'explication que nous a donnée l'architecte et l'économiste puis, l'autre c'était sur l'électricité, mais c'est l'explication qui nous a été donnée

Monsieur Dominique Ménard : Ça fait beaucoup de monde pour donner une explication.

Monsieur le Maire : Le problème c'est que l'on discute, parce que là, sur la charpente bois on passe de 61 à 118, mais on a d'autres postes où effectivement c'est l'inverse et là, par exemple ici tu as 350 000 € tu perds 120 000 € et là il n'y a pas de question ? Ce qu'il faut voir, à mon avis, ce qu'il faut regarder à mon sens c'est l'estimation de départ qui est à 1 159 600 et que on est à 1 022 000. On est au-dessous, c'est à dire que l'estimation, elle n'était pas mal faite puisque globalement sur l'ensemble des travaux on est au-dessous du montant estimé. C'est surtout ça, et pourtant avec des travaux supplémentaires liés aux exigences du bureau de contrôle qui n'étaient pas prévus au départ. Moi je crois que c'est surtout ça qu'il faut voir.

– ATTRIBUTION DES MARCHES.

– AUTORISATION DE SIGNATURE.

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** les articles L 2131-1 et L 2131-2 et R 2131- 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 3 décembre 2018 engageant la procédure de passation d'un marché public ;

**Vu** le rapport d'analyse des offres ;

**Vu** la proposition de la commission d'appel d'offres ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'attribuer les marchés suivants :

Lot	Désignation	Attributaires des marchés	Montant HT	Montant TTC
01	Gros œuvre - Désamiantage	CTA	197 344,44 €	236 813,33 €
02	Charpente bois	BATIBOIS	118 589,60 €	142 307,52 €
03	Bardage métallique - Couverture métallique - Serru	SOTEBA	234 031,90 €	280 838,28 €
04	Étanchéité PVC	SOTEBA	25 464,90 €	30 557,88 €
05	Menuiseries extérieures aluminium	CONCEPT ET MENUISERIE	28 964,02 €	34 756,82 €
06	Menuiseries intérieures	AMTD	7 379,30 €	8 855,16 €
07	Plâtrerie - Isolation	SIGMA	14 145,00 €	16 974,00 €
08	Faux plafonds	SIGMA	11 977,00 €	14 372,40 €
09	Electricité	EVOLIA	109 240,80 €	131 088,96 €
10	Plomberie	MONNIER	154 280,18 €	185 136,22 €
11	Carrelage - Faïence	MALEINGE	30 373,50 €	36 448,20 €
12	Peinture	FREMONDIERE DECORATI	30 701,73 €	36 842,08 €
13	Sols sportifs	SPORTINGSOLS	60 093,26 €	72 111,91 €
		<b>TOTAL HT DES TRAVAUX</b>	<b>1 022 585,63 €</b>	<b>1 227 102,76 €</b>
		<b>TVA 20%</b>	<b>204 517,13 €</b>	<b>245 420,55 €</b>
		<b>TOTAL TTC DES TRAVAUX</b>	<b>1 227 102,76 €</b>	<b>1 472 523,31 €</b>

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics et tout document administratif.
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2019.

### C) AVIS SUR L'IMPLANTATION DES TERRAINS MULTISPORTS A LA POUÈZE ET A VERN D'ANJOU

La Pouëze

Monsieur Luc Gélinau : Oui l'explication c'est quoi, la gestion de la terre ? Qu'est-ce que vous appelez gestion de la terre ? Parce qu'en plus, je vais rajouter ce que j'avais précisé, dans la demande d'implantation du terrain multisports. Il faudrait éviter qu'il soit trop enterré, c'est pour cela que je demanderai qu'il soit relevé par rapport, il ne faut pas qu'il soit au même niveau que le terrain de basket aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Je pense qu'au départ c'était un décaissement plutôt, mais Jean-René tu as peut-être plus d'informations que moi parce que j'ai vu Mickaël ce matin mais ...

Monsieur Jean-René Vaillant : Il faut qu'ils aillent au dur déjà, et après dans le marché c'est prévu qu'ils remettent 30 cm de pierres. Alors s'ils baissent de 40, dans le marché c'est 30 cm de pierre, ça veut dire qu'on est moins 10 par rapport au terrain actuel. Donc si on veut un terrain plus haut, donc si on rajoute, ce sera à nous de payer.

Monsieur Luc Gélinau : Oui, donc tu comprends bien que si tu enlèves moins 40 ...

Monsieur Jean-René Vaillant : Oui mais il faut aller au dur.

Monsieur Luc Gélinau : Jean-René toi qui est pratique comme moi, si tu enlèves 40 et que tu remets 30, il me semble qu'il sera 10 cm au-dessous du niveau.

Monsieur Jean-René Vaillant : C'est ce que je viens de dire.

Monsieur le Maire : C'est ce qu'il vient de te dire et si on veut remonter de 10 c'est à nous de payer, si on veut remonter de 20 c'est à nous de payer aussi.

Monsieur Luc Gélinau : Bien, il me semble que ce sera nécessaire.

Monsieur le Maire : On regardera pour que ce soit de niveau et que ce soit au-dessus du niveau actuel, il n'y a pas de souci.

Monsieur Luc Gélinau : Autant faire les choses bien.

Monsieur le Maire : On a prévu, je vous rappelle que pour les terrains multisports on a prévu de payer notre quote-part des 20 % du prix d'achat, mais on a aussi mis des frais d'aménagement sur notre ligne budgétaire donc normalement ça rentrera là-dedans.

Monsieur Philippe Porcher : Il y a des dépenses imprévues, ça pourrait rentrer dedans.

Monsieur le Maire : Non, non, c'est prévu. Justement c'est des dépenses prévues.

Monsieur Dominique Ménard : Non mais je reviens, c'est une question de mathématiques, là tu dis on décaisse de 40 on remet 30, ça fait moins 10 ? On a déjà celui de Gené qui a été mal fait par rapport à ça. Le terrain de Gené il mériterait d'être 10 cm plus haut. Il suffit simplement, je suis désolé, c'est un terrain multisport, on ne passe pas avec des semi-remorques dessus, on décaisse de 20 ça suffit largement et on remet 30 on a nos 10 de rab c'est aussi simple que ça. Après je n'ai pas fait math-sup, mais quand même.

Monsieur le Maire : Sauf que là ce n'est pas nous qui décidons ce qui est fait, c'est la communauté de communes.

Monsieur Dominique Ménard : Oui ce sont les bureaux d'études mais je ne pense pas qu'il y ait de semi-remorques là-dessus.

Monsieur Jean-René Vaillant : Les entreprises elles ont des côtes. Elles passent avec une plaque pour voir la résistance du terrain et si la résistance est bonne elles ne vont pas baisser à 30, mais tu ne sais pas à l'avance si elles vont baisser de 30.

Monsieur Dominique Ménard : Après c'est sur l'ardoise on va avoir du mal à baisser de 30.

Monsieur Jean-René Vaillant : On verra, on peut avoir des surprises quand même.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'implantation du multisports, tel que présenté, à La Pouëze

Vern d'Anjou

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'implantation du multisports, tel que présenté, à Vern d'Anjou.

Information

Monsieur Jean-Noël Béguier : la commune est donc propriétaire de l'ensemble de ces deux parcelles, celle-ci et l'autre qui se prolongent jusqu'aux maisons le long de la route, de la rue du commerce en direction de Candé, et ici en se rapprochant de la direction de l'école. Là actuellement, cet ensemble est en location précaire auprès de Monsieur Gautier qui met des moutons, je crois, non j'en suis sûr même, qu'il y a des chevaux actuellement. Ce qui veut dire, avec notre décision que nous venons de prendre, demain, après-demain, nous allons lui envoyer un courrier pour lui demander de libérer ces terrains en location précaire. Libérer ces terrains de façon à ce que l'on puisse y accéder pour l'implantation de ce citystade. Là il y aura sans doute un peu de travail à faire, quand même, pour l'accessibilité. On disait qu'il n'y avait pas d'accessibilité, il y a des accès mais on sera obligé de travailler cette partie-là de façon à faciliter l'accès des occupants, de ce terrain par le chemin des nœuds. Comme ça, vous le savez,

ça va devenir une route départementale, l'accès handicapé va être dans cette position-là. De façon que l'on rentre en venant de la circulation, on rentre sur la place de stationnement et puis que l'on puisse ressortir toujours en avant et non pas dans ce sens qui nécessiterait par exemple une marche arrière. D'autre part dans le plan d'aménagement, alors pour la terre parce que les terriens s'occupent de la terre. Et bien la terre, ici il y aura des décaissements, bien sûr, et vous vous en souvenez dans le projet qui nous avait été présenté, il y aura des talus pour permettre aux personnes de s'asseoir un peu, surplombant le terrain. Il y aura même à l'avenir la possibilité d'utiliser cette autre partie pour des jeux divers d'enfants, variés, et également on prévoit des cheminements, évitant le choix des nœuds, par l'intermédiaire de l'intérieur de cette parcelle, c'est possible. Et donc ce qui pourrait être récupéré par la commune et non pas remis en location précaire, vous savez que l'on ne fait pas mal d'éco-pâturage ici à Vern d'Anjou. Donc on a des moutons, en ce moment on ne sait plus où les mettre, donc ils vont être vendus là. Mais en attendant on aura, on pourra occuper ces terrains sur ce type d'activité. Donc c'est un site qui va progressivement trouver un aménagement et qui pourra aussi devenir progressivement un lieu de promenade pour les habitants et en famille et divers.

### 3 – HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE DE BRAIN-SUR-LONGUENEE

Suite à la mutualisation du secrétariat de mairie et de l'accueil de l'agence postale à Brain-sur-Longuenée depuis le 25 janvier il convient de valider les horaires d'ouverture de l'agence postale de Brain-Sur-Longuenée :

LUNDI	14 h 00 – 17 h 30
MARDI	14 h 00 – 17 h 30
MERCREDI (semaine impaire)	9 h 15 – 12 h 00
JEUDI	14 h 00 – 17 h 30
VENDREDI	14 h 00 – 17 h 30
SAMEDI	9 h 15 – 12 h 00

Madame Noëlle Tessier : Oui je vois qu'il y a marqué le samedi, c'est tous les samedis ou c'est un samedi sur deux ?

Monsieur Hervé Dubosclard : La poste c'est ouvert tous les samedis. Ce sont bien des horaires de la poste dont on parle. Bon effectivement pour tout le monde la Mairie est ouverte un samedi sur deux. En attendant éventuellement le retour d'une salariée en arrêt maladie. Là il ne s'agit que de l'agence postale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE les horaires d'ouverture de l'agence postale de Brain-Sur-Longuenée depuis le 25 janvier 2019.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Poste.

### 4 - Don du sang

L'Etablissement Français du Sang a organisé la collecte de sang à la Pouèze ; des dépenses ont été engagées par les organisateurs locaux (association pour la commune déléguée de Vern

d'Anjou et bénévoles pour la commune déléguée de la Pouëze) pour distribuer des collations aux donateurs et au personnel médical, l'EFS procède au remboursement.  
Lors de la collecte du 16 janvier 2019 sur la commune déléguée de la Pouëze, les frais engagés s'élèvent à 204.34 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ARRETE le montant du remboursement par l'EFS à 204.34€

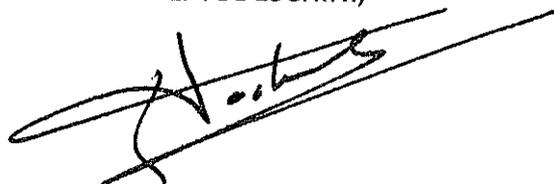
*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close*

*le 04 mars 2019 à 22h15*

Le Secrétaire de séance,  
Guy DUBRAY,



Le Maire d'Erdre-En-Anjou,  
L. TODSCHINI,



**PROCHAINE SEANCE**

**Lundi 1 Avril 2019 à 20h30**

